



COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif (CA) présente le bilan des réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2025.

Les grands équilibres financiers du CA 2025

Les chiffres du CA 2025¹ (récapitulatif en millions d'euros -M€)

En M €	2023	2024	2025	évolution
Dépenses réelles de fonctionnement*	471,7	493,3	499,7	1,3 %
Recettes réelles de fonctionnement*	557,3	557,9	572,8	2,7 %
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt)	109,2	141,9	144,7	2,0 %
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	22,9	23,4	23,6	1,1 %
Encours de la dette	127,3	154,6	218,2	41,1 %

*Dépenses réelles de fonctionnement n'intégrant pas les dotations semi-budgétaires (chapitre 68). Recettes réelles de fonctionnement n'intégrant pas les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78).

Nota Bene : Dans le rapport, il est notamment fait mention de ratios réglementaires exprimés en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). A compter de l'exercice 2023, ces ratios doivent être appréhendés avec prudence dans la mesure où la mise en œuvre progressive de la renationalisation du RSA en 2022 est venue perturber les ordres de grandeur des DRF servant au calcul des ratios susvisés.

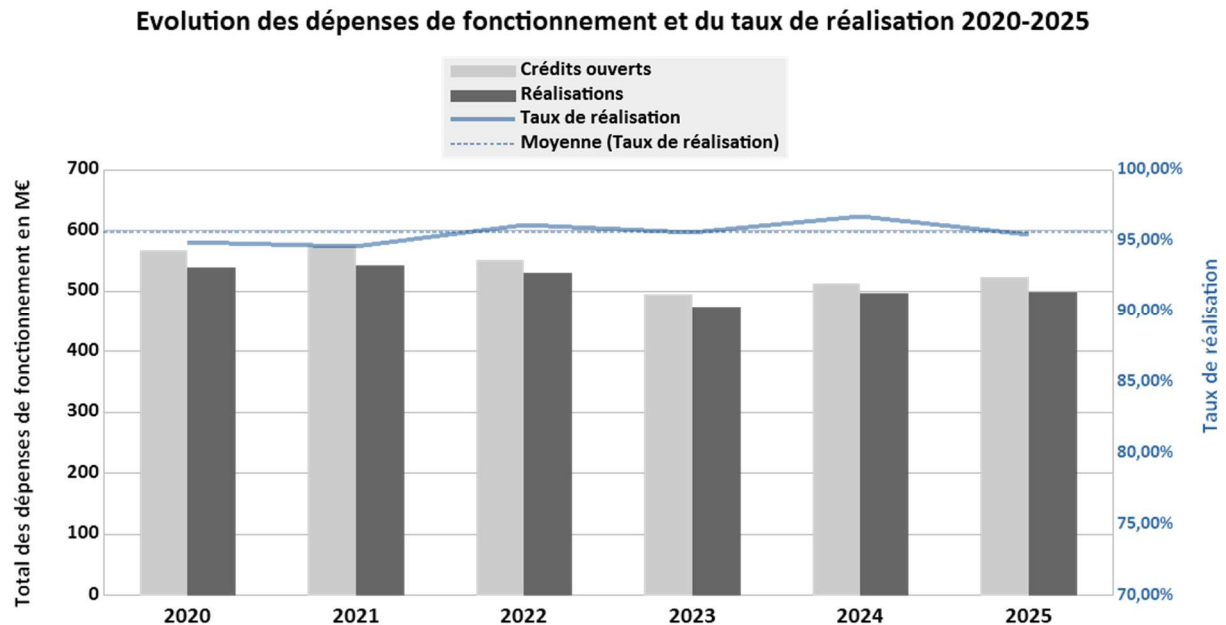
En effet, les dépenses liées à la gestion et au financement de l'allocation RSA sont désormais transférées à l'État, les DRF constitutives du dénominateur de la fraction sont en baisse. Par conséquent, le ratio « dépenses de personnel sur DRF » augmente, perturbant toute comparaison avec les Départements de la strate.

¹ Les données du présent rapport proviennent de différentes sources : d'abord des éléments financiers tirés du compte administratif et du compte de gestion de la collectivité au titre de l'exercice 2025. Les données procèdent aussi des éléments transmis par la DGCL/DGFIP en ce qui concerne les ratios de comparaison. (dernière fiche financière publiée AEFF 2024).

La section de fonctionnement

Un taux de réalisation conforme aux moyennes.

Le Département des Pyrénées-Orientales affiche un taux de réalisation de sa section de fonctionnement de l'ordre de 95%, en ligne avec le taux moyen constaté ces 6 dernières années.



Les dépenses de fonctionnement (499,7 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à **499,7 M€** (+1,3 % par rapport à 2024) et représentent 76% des dépenses totales de la collectivité.

Les charges à caractère général du chapitre 011, en baisse de -8% (**30 M€**), affichent 61€/habitant (pour une moyenne de la strate à 74€/habitant).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'élèvent à **132,4 M€** (+6,3 M€, +5 % par rapport à 2024).

En ajoutant les dépenses de masse salariale des agents affectés à la politique insertion (chapitre 017, 8,4 M€) et des agents contribuant au fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586, 0,3 M€), les frais de personnel s'élèvent au total à 141 M€ (+5,2 %).

Les dépenses de personnel affichent une hausse en 2025 sous l'effet conjugué de la hausse du taux de cotisation CNRACL, de la hausse de la masse salariale relative aux agents affectés à la politique d'insertion (+0,3 M€) ou encore de la progression tendancielle de la masse salariale et du GVT.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » s'élève à **7,2 M€**. Ce chapitre enregistre les mouvements liés aux prélèvements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du fonds de péréquation nationale des DMTO.

Les chapitres 016 « APA » (60 M€, -8,7%) et 017 « RSA » (22,9 M€, -1,5%) connaissent des variations à la baisse comme détaillé plus bas.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 (241 M€, +4,9%) regroupent notamment les dépenses d'action sociale d'aides à la personne (article 651 et suivants), les frais d'hébergement (article 652 et suivants) et les autres dépenses d'intervention comme les subventions (voir infra).

Dans ce chapitre 65, les dépenses d'interventions hors action sociale sont stables à 73,7 M€.

Ces crédits correspondent notamment aux participations et subventions orientées vers 3 dispositifs principaux :

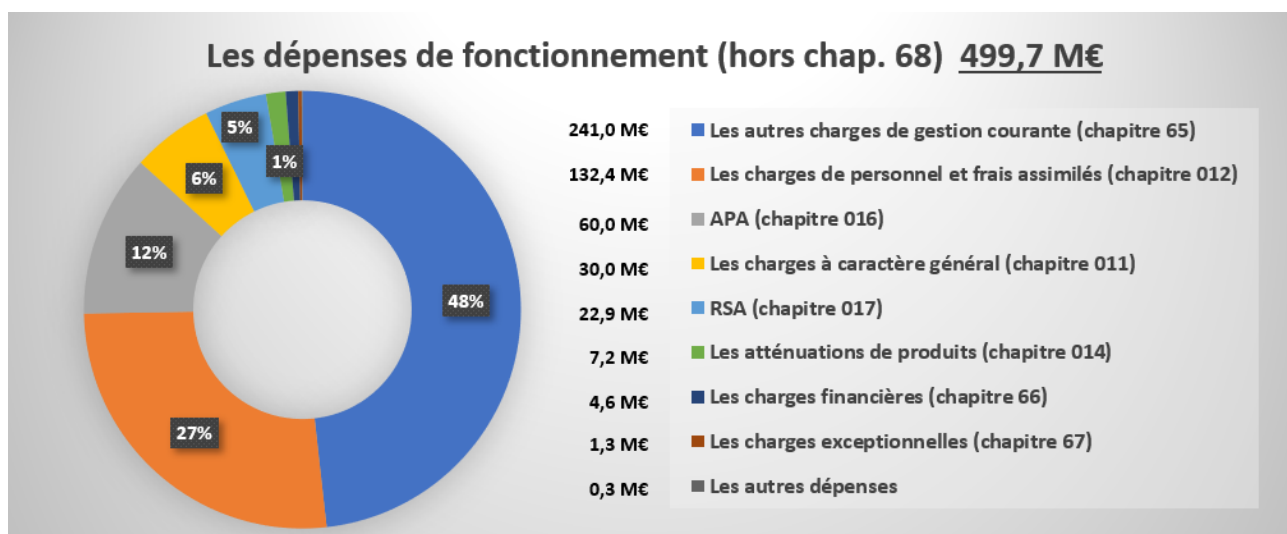
le financement du SDIS augmente de +1,2 M€ à 36,1 M€, les aides aux associations (18,3 M€) et aux collèges dotés de 6,8 M€.

Les charges financières (chapitre 66), afférentes à la dette départementale s'élèvent à **4,6 M€** (soit 9€/habitant contre 13€/habitant pour la strate en 2024).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent **1,3 M€**.

Les autres dépenses (**0,3 M€**) concernent le **chapitre 6586 relatif au frais de fonctionnement des groupes d'élus**.

Pour information, les dépenses relatives aux provisions pour risques et dépréciation (chapitre 68 dotation aux amortissements et provisions) s'élèvent à 0,6 M€ en 2025 (dépréciations des comptes redevables sur successions vacantes et provisions pour charges des comptes épargne temps).



Les dépenses d'action sociale

Les dépenses d'action sociale (304,3 M€ avec l'intégration des dépenses de personnel) constituent la majorité des dépenses de fonctionnement (61 %). Ces dépenses augmentent de 10,1M€ (+3,4%) par rapport à 2024.

La section de fonctionnement du Département est notamment mobilisée pour le paiement des **allocations individuelles de solidarité (APA, PCH)**. Ces deux dispositifs, au cœur de l'action du Département, symbolisent son rôle de chef de file en matière sociale avec 18 % des dépenses de fonctionnement pour un montant total de **87,9 M€** (en baisse de -4,3 %).

Six grands champs de dépenses structurent l'action sociale départementale (fonction 4 Santé et Action sociale) :

- ① **Le RSA (considérant la fonction 44)** mobilise **21,3 M€** de crédits consacrés au financement des dispositifs d'insertion suite à l'arrêt du versement de l'allocation (+ 0,5 M€, +2 %).
- ② **La dépendance des personnes âgées (fonctions 423-43) pèse pour 81,7 M€.** L'APA est le dispositif que porte le Département en direction des personnes âgées. L'exercice 2025 a vu une baisse du montant de l'APA versée (**60 M€, -8,7 %**). Cette baisse est constitutive à la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025 de l'expérimentation de la fusion des sections soins/dépendance. La charge renvoyée à l'Etat est financée par une reprise sur les dotations CNSA et une fraction des recettes de TSCA. Au total, à l'issue de 6 mois d'expérimentation, le Département constate une diminution de ses charges d'APA de près de 9 M€. La dépense APA par habitant ressort à 122 €, en dessous de la moyenne de la strate (134 €).
- ③ **La dépendance des personnes handicapées (fonctions 425)** représente un volume de crédits de **78,2 M€ (+5,1 %)** avec comme principal dispositif le versement de la PCH pour un montant de 27,9 M€ (+6,8%).
- ④ Les crédits destinés à la politique **Enfance-Famille (fonctions 421)** ont atteint **101,2 M€ (+10 %)**.
- ⑤ La **masse salariale du service commun** de l'action sociale représente **18,2 M€** (fonction 420).
- ⑥ Le reste des dépenses est constitué pour un montant de **3,7 M€ des dépenses liées à la PMI Protection Maternelle et Infantile (fonction 41) et des autres de charges de gestion** de la fonction 4.

Les recettes de fonctionnement (572,8 M€)

Les **recettes réelles de fonctionnement (RRF)** atteignent **572,8 M€ (+2,7%)** et représentent 84 % des recettes totales du budget du Département.

Les **impôts et taxes (chapitre 73)** représentent 38 % des produits de fonctionnement. Ces recettes se situent à **217,7 M€**.

La **fraction de TVA (ex TFPB)** affiche **160,8 M€** en 2025. La fraction de TVA venant en substitution du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**ex CVAE**) représente **22 M€**. Le Département bénéficie des **péréquations** établies sur la base des produits des DMTO (**21,6 M€**). Cette recette est contrebalancée par une dépense de prélèvement de 7,2 M€. Le Département est bénéficiaire net du mécanisme de péréquation DMTO pour 14,3 M€ en 2025. Le chapitre 73 enregistre enfin le **FNGIR**, gelé au montant de **12,7 M€**.

Les **impôts locaux (chapitre 731)** représentent 37 % des recettes de fonctionnement pour un montant de **211,1 M€**. Le produit des droits de mutation à titre onéreux (**DMTO**) est en hausse à **94,4 M€ (+21,6%)**. Le produit des DMTO est la 2^{ème} recette du Département après la fraction de TVA.

La taxe sur les conventions d'assurance (**TSCA**) à **91,3 M€** augmente de +1,7 %. Le produit de cette taxe, dont une partie est reprise par l'Etat au titre de l'expérimentation de la fusion des sections Soins/dépendance, est en baisse en 2025.

La **TICPE** qui couvre historiquement les dépenses de RSA et une partie de l'acte II de la décentralisation ressort à **4,5 M€**. Le Département perçoit aussi une fraction de **TICPE en compensation du transfert de la RD66** pour un montant de **8 M€**.

La **taxe d'aménagement** affiche une baisse significative à 1,4 M€ (-52 %) consécutive aux difficultés rencontrées par l'Etat dans le recouvrement du produit.

Le chapitre 731 enregistre aussi l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) (2,7 M€)**, la **taxe sur l'électricité (6,9 M€)** ou la **taxe additionnelle à la taxe de séjour (1,1 M€)**.

Les dotations et compensations (chapitres 74 et 016) très majoritairement versées par l'État (**113,9 M€**) sont stables.

La part consacrée à la **compensation des dépenses APA** diminue avec la mise en œuvre de l'expérimentation de la fusion des sections comme visé plus haut. (**34,7 M€**, -1,6 M€).

Les dotations de la **CNSA au titre de la PCH** s'élèvent à **9,5 M€**.

La Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) s'élève à **30,3 M€** contre 29,7 M€ en 2024.

Parmi les autres recettes, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) diminue à **14,1 M€**.

Les produits tirés de l'activité (chapitres 70 et 75) s'élèvent à **20,9 M€** (-1,6 M€).

L'activité du Département donnant lieu à tarification (entrées des monuments, boutiques, occupation du domaine public, prestations à des tiers, etc.) représentent 7,1 M€.

Les dispositifs de **recouvrement des dépenses d'aide sociale et des indus** (articles 751 et 753) génèrent **10,5 M€** de recettes.

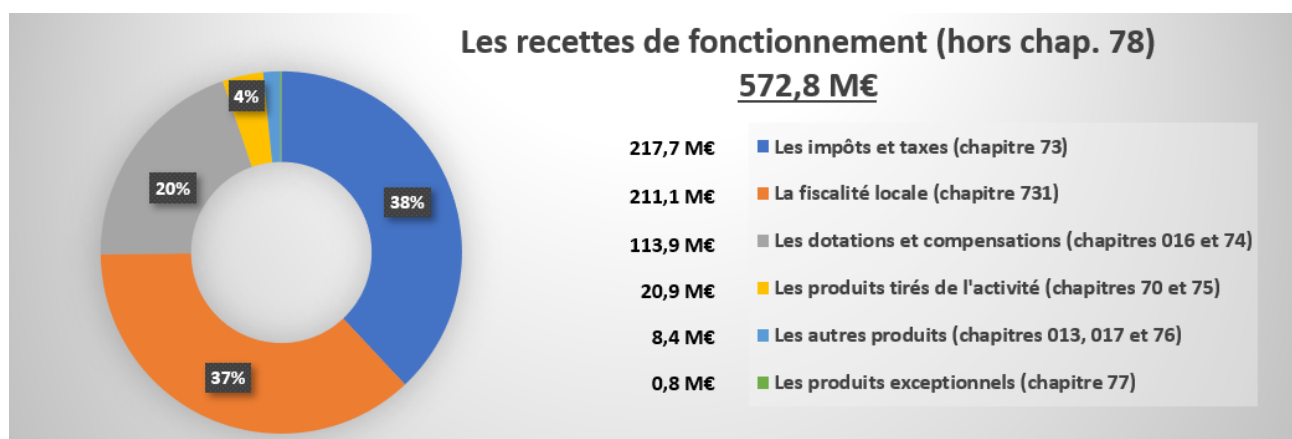
Les autres produits tirés de la gestion du **RSA (chapitre 017)** affichent **4,9 M€** en 2025.

Parmi les autres recettes, les **atténuations de charges (chapitre 013)** qui s'élèvent à **3,4 M€** regroupent les différents remboursements de traitements des agents mis à disposition auprès d'autres organismes et la participation des agents au financement des chèques déjeuners.

Les **produits financiers (chapitre 76)** représentent **0,1 M€**.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) (remboursements divers, cessions d'actifs) s'élèvent à **0,8 M€**.

Pour information, les recettes relatives aux reprises sur amortissements et provisions (**chapitre 78**) s'élèvent à **1,6 M€** en 2025.



La section d'investissement

Les dépenses d'investissement (158,7 M€)

Les remboursements d'emprunts affichent 14 M€ et représentent 9 % de la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement direct (144,7 M€ ; +2% ; +2,8 M€) sont composées des dépenses d'équipement, des subventions et des autres dépenses d'investissement, hors remboursement de l'emprunt. Pour rappel, en consolidant les réalisations portées par le budget annexe THD, les dépenses d'investissement directes du Département augmentent de 21,5 M€ pour s'établir à 166,2 M€ (169,6 M€ en 2024).

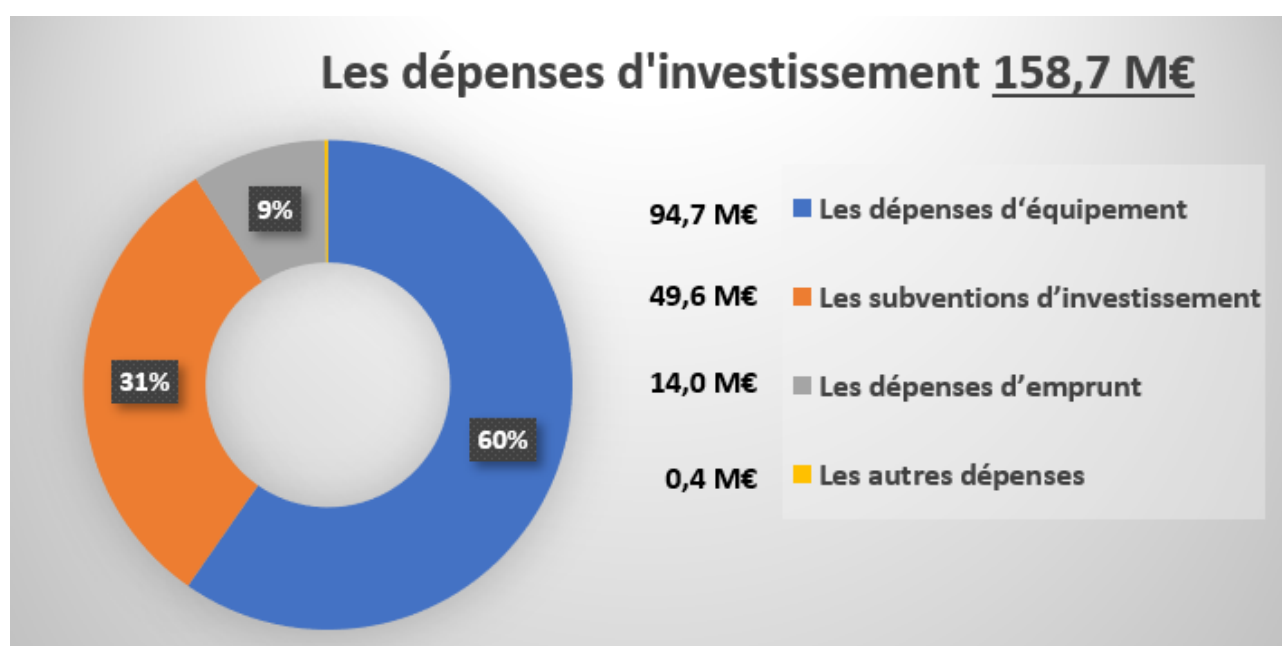
Le Département affiche ainsi un niveau d'investissement nettement supérieur aux niveaux constatés dans les Départements de la strate de comparaison (294€/habitant contre 211€/habitant).

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement directes atteint 78 % en 2025.

Les dépenses d'équipement (94,7 M€, +12,6%) sont destinées à développer, renouveler et rénover les équipements départementaux. Ces dépenses sont constituées d'études pour 5,1 M€, d'acquisitions pour 12,6 M€ et de travaux pour 77 M€. Le Département consacre ainsi 47,9 M€ à l'amélioration du réseau routier départemental. L'investissement dans les collèges constitue l'autre poste majeur de dépenses d'équipement avec 14,8 M€.

Les subventions d'investissement versées s'élèvent à 49,6 M€. Les aides à l'équipement pour le SDIS (subventions d'équipement) s'élèvent à 10,4 M€. L'aide au logement représente 6,2 M€.

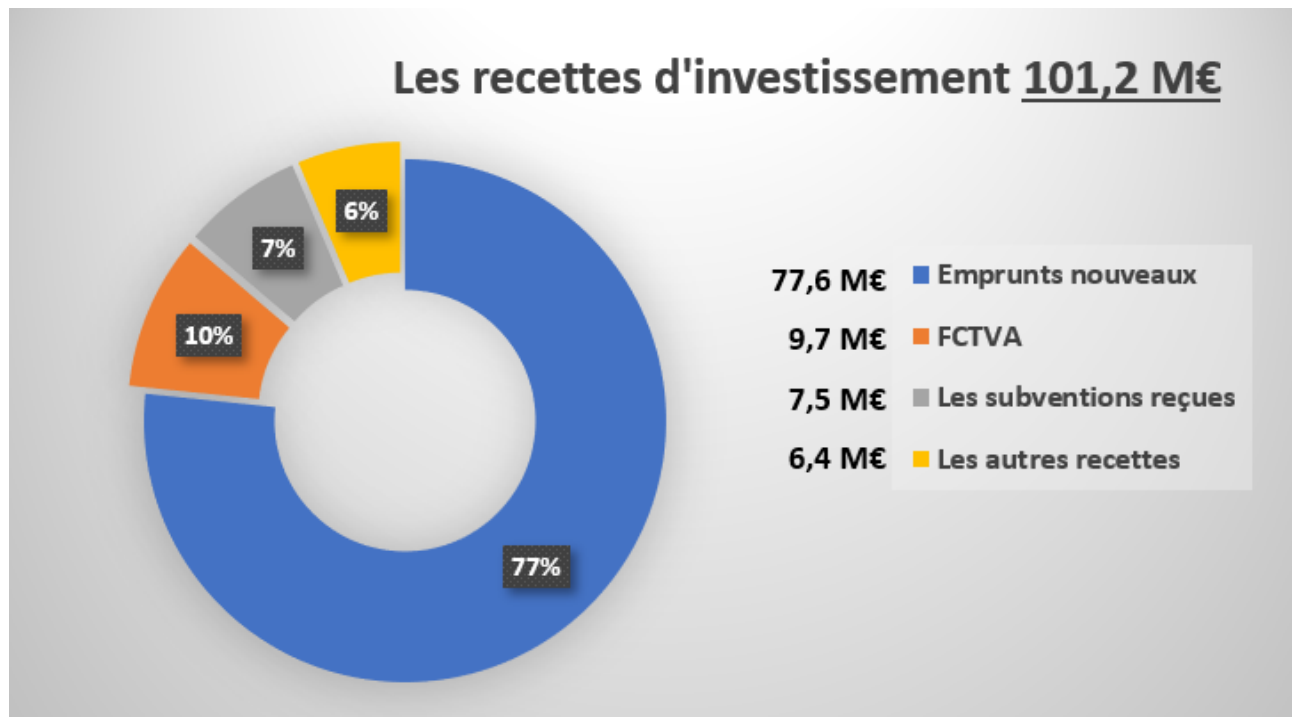
Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 0,4 M€.



Les recettes d'investissement (101,2 M€)

Les ressources d'investissement (101,2 M€) proviennent des subventions d'investissement reçues pour 7,5 M€. L'Etat reste le principal financeur. Les recettes sont notamment composées de la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour 2,7 M€ et de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 0,8 M€. Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA), par l'intermédiaire duquel l'Etat compense la TVA payée sur les investissements réalisés l'exercice précédent, s'élève à 9,7 M€. Le produit des amendes "Radars" procure 0,4 M€ de recette.

En 2025, le Département a souscrit pour un montant cumulé de **77,6 M€ de nouveaux emprunts**.



L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute est un indicateur fondamental du niveau d'indépendance financière d'une collectivité locale. **Elle reflète la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

L'épargne brute dégagée par le budget départemental atteint 72,8 M€ (+8,3 M€, soit 13% de plus par rapport à 2024). Cela correspond à une moyenne de **147€/habitant**, supérieure à la moyenne de la strate (107€/habitant).

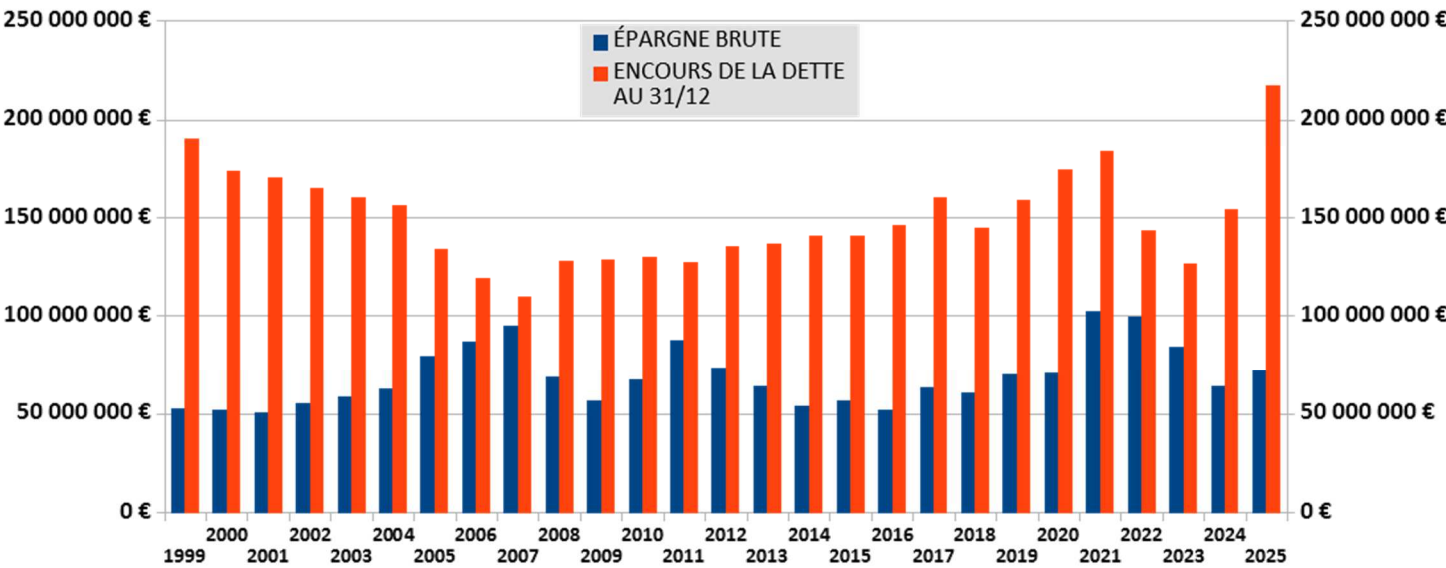
Le taux d'épargne brute, autrement dit, le montant d'épargne rapporté aux recettes courantes s'élève à **12,7% (8,7% pour la strate)**, ce qui traduit une relative marge prudentielle par rapport à un niveau jugé préoccupant en deçà de 8 %. Ce ratio permet d'évaluer la capacité de la collectivité à générer son autofinancement.

L'épargne nette mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer sa politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements (58,7 M€).

L'autofinancement propre, qui correspond à l'autofinancement net augmenté des ressources d'investissement, dont les produits de cessions pour 0,3 M€, atteint 82,7 M€ (75,2 M€ en 2024).

Ces soldes de gestion constituent des éléments d'analyse de la structure financière de la collectivité. Il est important de souligner que l'investissement en 2025 a été financé pour une grande partie par les ressources propres, ce qui témoigne du niveau d'indépendance par rapport aux financeurs externes.

Evolution couplée de la dette et de l'épargne brute

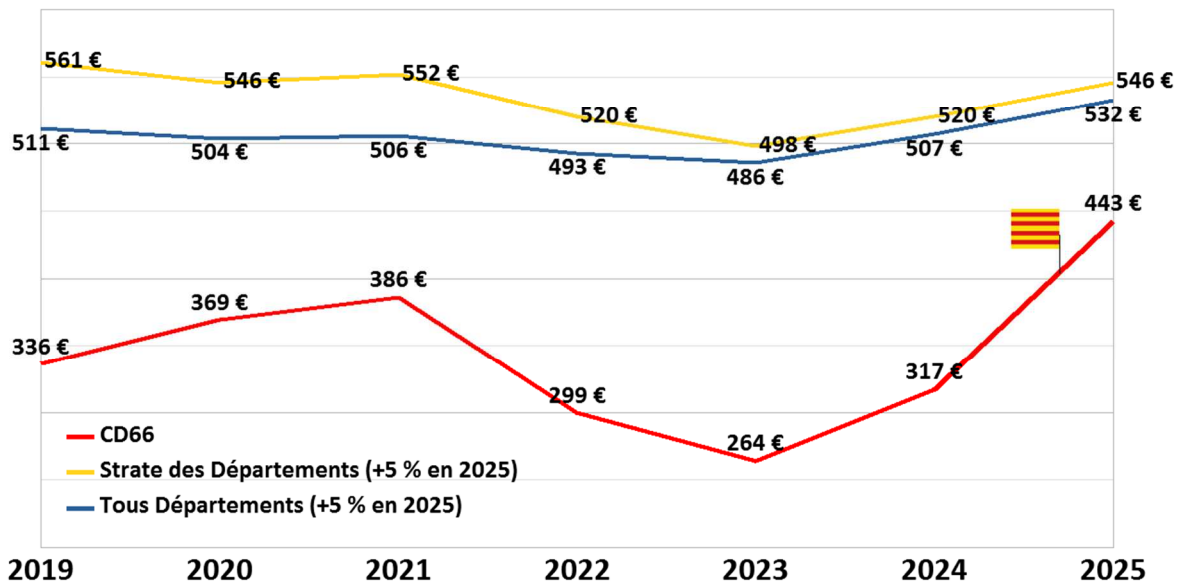


L'endettement

	2023	2024	2025	Variation	Strate 2024
Encours de dette (en M€)	127,3	154,6	218,2	41,1%	-
Taux d'endettement (Encours de dette/RRF) %	23,4	27,7	38,0	37,1%	42,5
Encours de dette (en €/hab.)	264	317	443	39,5%	520
Capacité de désendettement	1,50	2,40	3,00	25,0%	4,86
CD66, DGCL sur la base de modèle fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (fiche "AEFF")					

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 218,2 M€ ce qui correspond à un flux net de dette positif de 63,6 M€. Le niveau d'endettement par habitant se situe à **443€, inférieur à la moyenne de la strate** (520€/habitant). Le stock de dette représente **38%** des recettes réelles de fonctionnement contre 42% pour la moyenne de la strate 2024.

COMPARATIF DES ENCOURS DE DETTE en euros/habitant

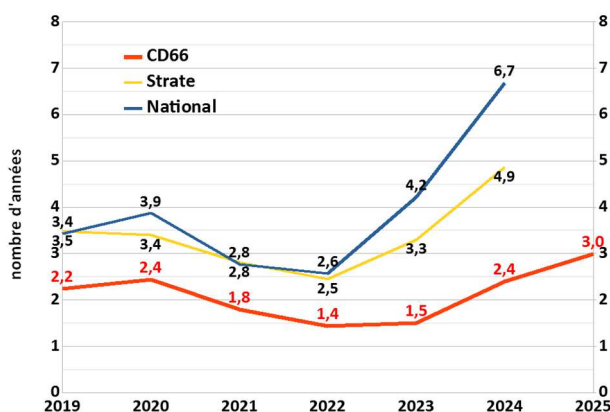


La capacité de désendettement

L'appréciation de **la capacité de désendettement** d'un Département se mesure en comparant l'encours de la dette à l'épargne brute dégagée par l'exploitation normale de la collectivité.

Ce ratio indique la capacité à dimensionner sa dette à ses possibilités de remboursement. Le Département des Pyrénées-Orientales pourrait amortir la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'il y consacre tout son autofinancement brut, **en 3 années d'épargne brute** contre **4,86 années** pour la moyenne de la strate et **6,7 années** pour l'ensemble des Départements en 2024.

Capacité de désendettement



Capacité de désendettement

